



Aggravation santé suite accident grave route

Par **Chantal Liabeuf**, le **21/08/2017** à **09:22**

Bonjour,

Victime en tant que passagère d'un accident de la route en 2013 (V.L. Contre P.L.) au cours duquel mon compagnon est décédé. Moi perte de connaissance, traumatisme crânien, greffe du pouce, diverses fractures). Indemnisé après consolidation définitive, ma vie est chamboulée depuis cet accident : impossibilité pour moi de reconduire, troubles de l'humeur, angoisses, peur en voiture, pouce greffé insensible, plus de force dans la main... Etc..). Que faire pour redemander l'ouverture de mon dossier auprès de l'assurance et être accompagnée par un médecin expert ?

Avec mes remerciements.

Cordialement.

C. Liabeuf.

Par **Chaber**, le **21/08/2017** à **09:43**

bonjour

la loi Badinter, dont vous avez bénéficié pour votre indemnisation, prévoit la réouverture du dossier s'il y a aggravation.

Face à l'expert de l'assureur il est toujours recommandé de se faire accompagné par un expert indépendant.

De même il est recommandé de se faire représenter par un avocat spécialisé pour l'indemnisation. L'assureur ayant toujours tendance à proposer la fourchette basse